

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN DIT « DE PLEINE SELVE » SUR LES COMMUNES DE PLEINE SELVE ET LA FERTE CHEVRESIS PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ PARC EOLIEN AISNE 1

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté n°C/2022/202, une enquête publique qui sera ouverte **du jeudi 17 novembre 2022 au samedi 17 décembre 2022 inclus**, dans les communes de PLEINE SELVE et LA FERTE CHEVRESIS sur la demande présentée par la société PARC EOLIEN AISNE 1 dont le siège social est situé 10 place de Catalogne 75014 PARIS en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur sur le territoire des communes de PLEINE SELVE et LA FERTE CHEVRESIS.

Ce projet de parc éolien est composé de 4 éoliennes d'une puissance nominale de 2,1 à 4,2 MW, d'une hauteur de 149,9 à 150 mètres, de 2 postes de livraison et des ouvrages de transport d'électricité associés, situés sur les parcelles cadastrales suivantes à PLEINE SELVE : n°ZC22, ZC21 et ZC19, et à LA FERTE CHEVRESIS : Z127.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale est consultable :

- aux mairies de PLEINE SELVE et LA FERTE CHEVRESIS aux heures habituelles d'ouverture ;
- sur le site internet de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)) ;
- sur le site du registre numérique (<https://www.registredemat.fr/parc-eolien-pleine-selve>) ;
- sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société PARC EOLIEN AISNE 1, dont le siège social est situé 10 place de Catalogne 75014 PARIS CEDEX, auprès de M. Basile DAURIOS, [b.daurios@shell.com](mailto:b.daurios@shell.com) ou à la Direction départementale des territoires.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies de PLEINE SELVE et LA FERTE CHEVRESIS ou sur le registre numérique <https://www.registredemat.fr/parc-eolien-pleine-selve> et lors des permanences du commissaire-enquêteur ;
- ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie siège, rue du Château 02240 PLEINE-SELVE, ou par message électronique à l'adresse suivante : [parc-eolien-pleine-selve@registredemat.fr](mailto:parc-eolien-pleine-selve@registredemat.fr)

Ces observations doivent être consignées ou reçues **avant le 17 décembre 2022 à 13H00**.

Monsieur Serge VERON, officier supérieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
JEUDI 17 NOVEMBRE 2022	14H00-17H00	Mairie de PLEINE SELVE
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022	10H00-13H00	Mairie de LA FERTE CHEVRESIS
JEUDI 1ER DECEMBRE 2022	15H00-18H00	Mairie de PLEINE SELVE
VENDREDI 9 DECEMBRE 2022	15H00-18H00	Mairie de LA FERTE CHEVRESIS
SAMEDI 17 DECEMBRE 2022	10H00-13H00	Mairie de PLEINE SELVE

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), en mairies de PLEINE SELVE et LA FERTE CHEVRESIS et sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement.

Fait à LAON, le **20 OCT. 2022**

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,  
La chef de pôle



**Jenny POIRETTE**